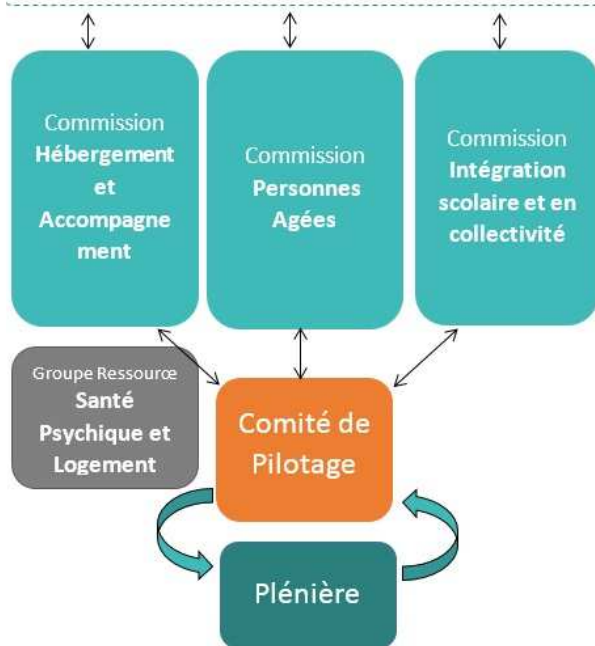


## LE CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DE LYON 8<sup>ème</sup>

Groupes de travail « à durée déterminée »



Délégation des CLSM de Lyon 8<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lors des Journées Nationales des CLSM à Nantes - Septembre 2014



Trois membres du CLSM de Lyon 8<sup>ème</sup> intervenant à la table ronde « Implication des usagers » durant la Journée Nationale des CLSM - Nantes - Septembre 2014

### Qui peut participer au Conseil Local de Santé Mentale de Lyon 8<sup>ème</sup> ?

Professionnels de terrain ou responsables, Elus, Bénévoles, Usagers représentant une institution ou une association concernée par la santé mentale :

<i>Etablissements de santé</i>	<i>Mairie d'arrondissement</i>
<i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	<i>Département du Rhône</i>
<i>Associations d'usagers et de familles</i>	<i>Equipes mobiles (SAVS, SAMSAH...)</i>
<i>Professionnels libéraux</i>	<i>Bailleurs sociaux</i>
<i>Equipements socio-éducatifs et socio-culturels</i>	<i>Etablissements pour personnes âgées</i>
<i>Services d'Aide à Domicile</i>	<i>Education Nationale</i>
<i>Services médico-sociaux</i>	<i>Services municipaux</i>
<i>Services éducatifs</i>	<i>... etc ...</i>

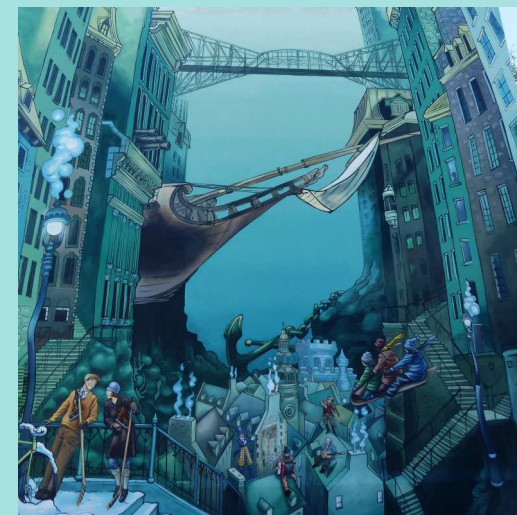
« La santé mentale est l'affaire de tous... »

Visitez notre site web :

<http://clsmlyon.jimdo.com>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Julie DONJON,  
 Coordinatrice de réseau CLSM  
 04 72 10 35 93  
[julie.donjon@ch-le-vinatier.fr](mailto:julie.donjon@ch-le-vinatier.fr)



© Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon

CONSEIL LOCAL DE  
 SANTE MENTALE  
 DE LYON 8<sup>ème</sup>

Qui sommes nous ?

Novembre 2014

## Qu'est-ce qu'un Conseil Local de Santé Mentale ?

Un CLSM est un **réseau** de professionnels, élus, bénévoles et usagers qui se réunissent au niveau **local** (arrondissement, commune ou regroupement de communes). Il en existe partout en France.

La **santé mentale** est entendue au sens large, couvrant une typologie de public très vaste, de la petite enfance au grand âge, et considérant les maladies psychiatriques (schizophrénie, psychoses...), la souffrance psychique (anxiété, dépression...), les addictions, le handicap; mais aussi l'habitat, l'isolement, le bien être...

### Fondements et composition

Un CLSM résulte d'un engagement de la **mairie d'arrondissement, de la psychiatrie publique et de l'ensemble de leurs partenaires.**

Un CLSM est une instance collective de concertation, de coordination et d'élaboration de projets entre :

- les élus locaux,
- la psychiatrie publique (services adulte, psychogériatrie et pédopsychiatrie),
- le Département,
- les associations d'usagers et d'aidants,
- tout autre professionnel concerné par la santé mentale : CCAS, Professionnels libéraux, Bailleurs sociaux, Services publics, privés ou associatifs etc.

### Objectifs

Un CLSM vise à favoriser la prévention, l'accès aux soins et l'inclusion sociale des habitants en souffrance psychique de son territoire.

- Contribuer à une meilleure connaissance réciproque et développer le travail partenarial  
*Ex : développer une culture commune, comprendre les possibilités d'action et les limites de chacun, faciliter le travail de réseau et la connaissance des nouveaux dispositifs...*
- Faciliter l'émergence et la mise en place de projets inter partenariaux  
*Ex : actions de formation et de sensibilisation, organisation d'événements, création d'outils de communication, contribution à l'émergence de nouveaux dispositifs/structures...*

## Le Conseil Local de Santé Mentale de Lyon 8<sup>ème</sup>

### Organisation des instances

La **Séance Plénière annuelle** est co-présidée par le Maire d'arrondissement et les Médecins responsables de la psychiatrie publique. Elle permet de dresser le bilan de l'année écoulée et de valider les perspectives de travail.

Le **Comité de Pilotage trimestriel** réunit l'équipe de coordination et d'animation : Mairie d'arrondissement, CH Le Vinatier, Conseil Général, Ville de Lyon (Ateliers Santé Ville et Antenne Solidarités du CCAS).

Des **Commissions Thématiques inter-partenariales** se réunissent trois fois par an et rassemblent chacune vingt à trente membres.

Les thèmes des Commissions du CLSM8 sont actuellement :

- ◆ Intégration scolaire et en collectivités
- ◆ Personnes âgées
- ◆ Hébergement et accompagnement



Info-rencontre organisée dans le cadre de la Semaine d'Information pour la Santé Mentale

Mars 2014



Rencontre du CLSM de Lille-Est—Décembre 2013

Info-rencontre organisée dans le cadre de la Semaine Bleue pour les retraités

Octobre 2014



## Fonctionnement des Commissions thématiques

A partir des besoins et des problématiques identifiés comme prioritaires sur le territoire, des **thèmes de réflexion** sont programmés durant les commissions. L'objectif est de permettre une meilleure interconnaissance des partenaires.

Les **situations individuelles ne sont jamais abordées** durant les commissions, ce travail de réseau permet de faciliter le travail quotidien des partenaires dans la prise en charge des habitants.

Des groupes de travail peuvent se réunir plus fréquemment afin d'élaborer ponctuellement des **projets spécifiques**: conférence, formation, nouveau dispositif...

Le CLSM peut participer à la **Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)** organisée chaque année partout en France.

*«Les patients sont avant tout des citoyens»*

## Un exemple de projet inter partenarial issu du CLSM: Le Groupe Ressource Santé Psychique et Logement du 8<sup>ème</sup>

Ce Groupe est une émanation du CLSM. Une **Charte déontologique** de fonctionnement a été signée par l'ensemble des partenaires impliqués.

L'objectif du Groupe Ressource est de faciliter le **traitement de situations individuelles complexes dans l'habitat**. L'idée est de croiser les regards et les expertises, poser un constat partagé, déterminer le rôle de chacun et élaborer un plan d'action inter partenarial.

Il réunit des membres permanents (Psychiatrie, CCAS, Conseil général, Bailleurs sociaux, Foyers d'hébergement, Groupe d'Entraide Mutuelle) ainsi que les partenaires concernés par la situation. La personne dont la situation est abordée est invitée et le Groupe d'Entraide Mutuelle local est présent en tant qu' «expert d'expérience».